



Fondation
de la maison du
Diaconat
de Mulhouse

Livret d'accueil de jour

Résidence Saint-Joseph



LE MOT DU PRÉSIDENT



Madame, Monsieur,

La Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse a été créée en 1860 avec l'ouverture de la Clinique du Diaconat de Mulhouse. Elle est aujourd'hui présente du nord au sud de

l'Alsace, au travers de ses 83 établissements. L'ensemble ainsi constitué représente plus de 4 500 lits et places et près de 3 800 collaborateurs, dont 300 médecins.

Notre Fondation s'est toujours attachée à inscrire son action dans la fidélité à ses origines et le respect des valeurs qui l'ont fondée : être au service des autres, œuvrer au bien-être des patients et agir au quotidien dans un esprit d'initiative responsable.

Notre effort d'investissement est constant pour offrir à nos patients la meilleure qualité d'accueil, de soins et de séjour et, à nos praticiens et soignants, les meilleures conditions d'exercice. Œuvre privée, à but non lucratif et reconnue

d'utilité publique, notre Fondation peut recevoir vos dons qui seront utilisés pour améliorer le quotidien des patients et des résidents. En vous remerciant de l'aide que vous pourrez ainsi nous apporter, nous vous adressons nos vœux de bon rétablissement.

Les missions essentielles de notre Fondation sont organisées autour de l'accompagnement et du soin, du nouveau-né à la personne âgée. Toujours avec le même objectif : considérer avant tout le mieux être de la personne.

Le fonctionnement de notre institution est structuré autour d'équilibres financiers permettant de maintenir un haut niveau d'investissement ainsi qu'une qualité d'accueil et de soins optimale, au service des personnes que nous accueillons chaque année dans nos établissements. Une stabilité qui nous permet également d'offrir à nos 3 800 collaborateurs de bonnes conditions de travail et un climat social serein.

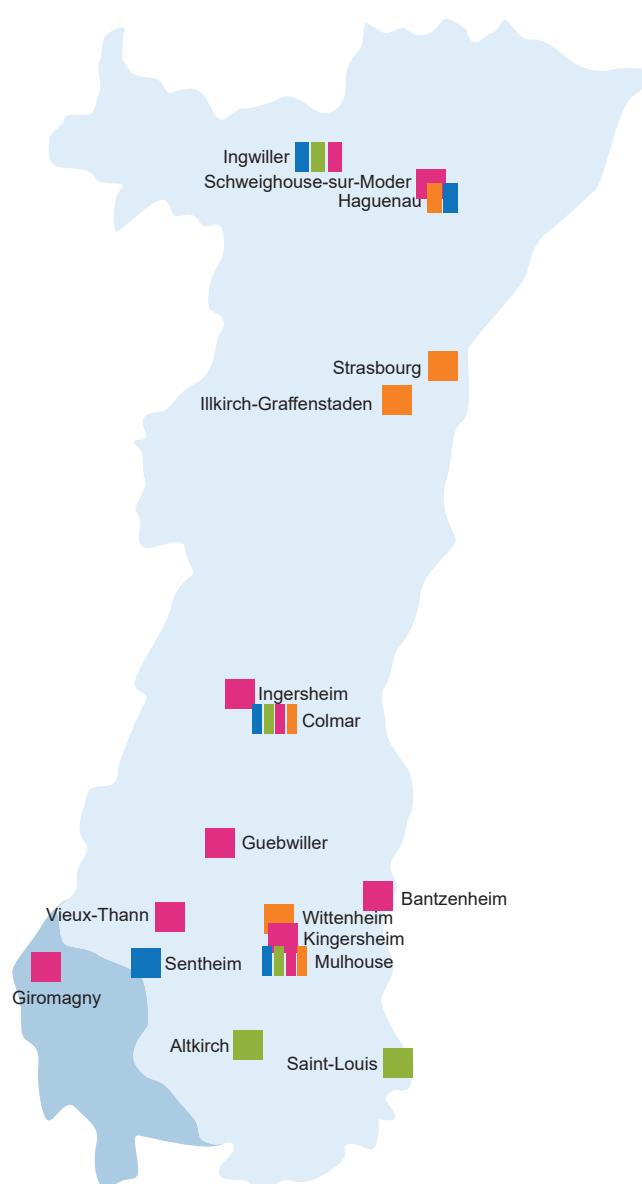
Jean Widmaier
Président du Comité d'Administration

NOTRE FONDATION

Depuis les années 2000, la Fondation initie une politique de partenariat dynamique. Ainsi, plusieurs établissements de santé rejoignent la Fondation par le biais de reprises et de démarches de fusion. Ses activités sont désormais organisées autour de 4 axes stratégiques :



► Une communauté de 109 établissements



BIENVENUE À L'ACCUEIL DE JOUR

Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre intention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Accueil de jour « De Vous à Nous » rattaché à la Résidence Saint-Joseph Établissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.).

Les locaux de l'Accueil de jour sont les anciens locaux de la crèche « Les Papy'llons » situés en rez- de-jardin de la partie la plus récente du bâtiment datant de 2004.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles et à la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n°138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du C.A.S.F.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec grand plaisir pour découvrir l'établissement.

Lidwine Viennet
Directrice

SOMMAIRE

1. L'ACCUEIL DE JOUR

Définition et missions - p.6

Les locaux - p.7

2. LES PERSONNES ACCUEILLIES

Qui peut en bénéficier ? - p.8

Les démarches d'admission - p.9

La poursuite de l'accueil - p.9

3. LE PERSONNEL

L'équipe - p.10

Le rôle des professionnels - p.10

4. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

Les horaires - p.12

Les repas - p. 12

Les modalités d'accompagnement - p.13

Le déroulement d'une journée type - p.13

Le transport - p. 13

Les activités proposées - p.14

Le lien avec la famille - p. 15

Les soins et la surveillance médicale - p. 15

Le coût du séjour - p. 15



1. L'ACCUEIL DE JOUR



Définition et missions

L'accueil de jour consiste à recevoir, pour une ou plusieurs journées par semaine, au sein de locaux identifiés, des personnes âgées de plus de 60 ans, vivant à domicile, souffrant de troubles de la mémoire et de l'orientation. Il s'inscrit pleinement dans une politique de soutien à domicile. L'Accueil de jour « De Vous à Nous » peut accueillir jusqu'à 12 personnes par jour en journée entière.

Les objectifs

Pour l'usager :

- Permettre une poursuite de la vie à domicile dans les meilleures conditions possibles.
- Préserver ou renouer des contacts sociaux.
- Entretenir ses capacités et préserver l'autonomie le plus longtemps possible, par des activités et des ateliers thérapeutiques proposés par les professionnels de l'établissement.
- Offrir une étape à mi-chemin entre le « chez soi » et la vie en institution, permettant un

temps d'adaptation à la vie en collectivité.

Pour l'aidant naturel :

- Permettre aux aidants de « souffler » pendant le temps d'accueil et d'être ensuite plus disponible pour la prise en charge à domicile dans de meilleures conditions.
- Pouvoir échanger avec les professionnels de l'accueil de jour, ne pas rester seul avec des questions et partager ses inquiétudes.
- Pouvoir échanger avec d'autres familles vivant la même situation.

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre d'un véritable accompagnement personnalisé, avec pour vocation première, le maintien à domicile le plus longtemps possible, dans le respect des choix de la personne et son entourage. Vous pouvez bénéficier d'un ou plusieurs jours d'accompagnement par semaine.

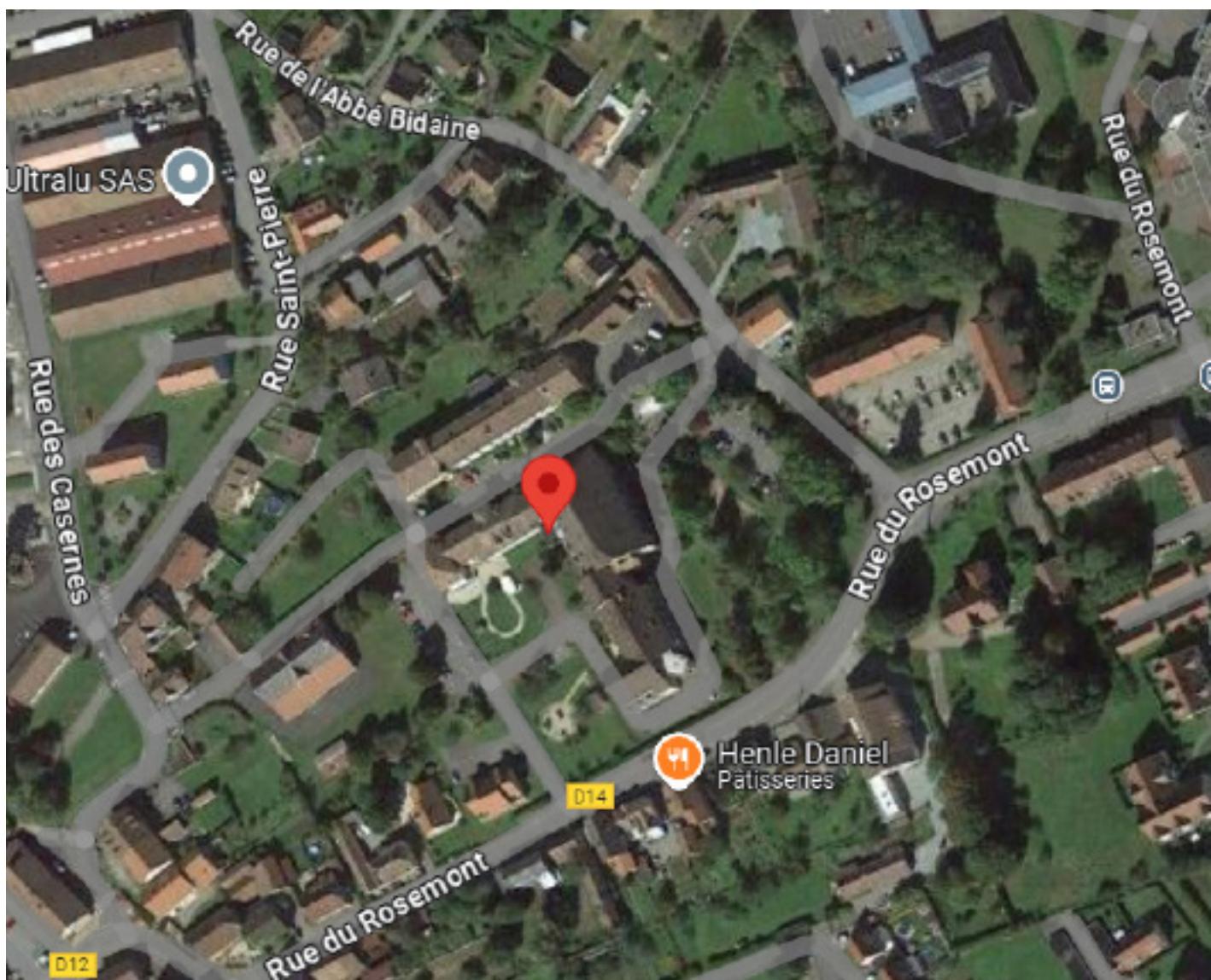
Les locaux

L'accueil de jour « De Vous à Nous » est rattaché à la Résidence Saint-Joseph située 10 rue de l'Abbé Bidaine à Giromagny.

Les locaux de l'accueil de jour, de plain-pied, permettent d'accueillir les usagers dans le respect des règles de sécurité et d'accessibilité.

La configuration des locaux se rapproche le plus possible de l'habitat ordinaire :

- Une entrée
- Un espace de repas et un coin cuisine
- Un espace salon
- Un espace d'activité
- Un espace dédié au repos (pouvant servir à certaines activités individuelles et collectives)
- Des sanitaires incluant une douche
- Un espace bureau et informatique
- Un espace extérieur sécurisé et aménagé





2. LES PERSONNES ACCUEILLIES

Qui peut en bénéficier ?

1) L'accueil de jour s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à leur domicile ou dans leur famille et atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée (à un stade léger ou modéré).

2) Aux personnes ayant bénéficié d'un diagnostic relativement précis posé par une évaluation gériatrique faite par un médecin gériatre, en lien avec le médecin traitant qui pourra se prononcer sur les objectifs attendus dans la prise en charge.

3) Aux personnes ayant conservé une certaine autonomie physique et/ou psychique pour pouvoir profiter des activités proposées.

L'Accueil de jour « de Vous à Nous » est destiné aux personnes résidant dans un rayon de 12 km autour de Giromagny.

Il dessert les communes suivantes :

- Anjoutey
- Auxelles-bas
- Auxelles-Haut
- Champagney
- Chaux
- Etueffont
- Giromagny
- Grosmagny
- Lachapelle-sous-Chaux
- Lamadeleine Val-des-Anges
- Lepuix
- Petitmagny
- Plancher-Bas
- Riervescemont
- Rougegoutte
- Vescemont

Les démarches d'admission

L'admission est prononcée par le Directeur de l'établissement après :

- L'avis de la commission d'admission, suite à l'étude des dossiers reçus sur la plateforme « Viatrajectoire ».
- Une visite de l'établissement et de préadmission sur site ou à domicile.
- Le consentement de l'usager ou celui de son représentant légal.
- L'information de l'usager de son droit à désigner une personne de confiance.
- La constitution du dossier administratif et médical.

Le contrat de séjour est signé par l'usager ou son représentant légal le jour de l'inscription.

Le calendrier prévisionnel d'accueil et un projet personnalisé d'accompagnement sont établis avec l'équipe de l'Accueil de jour (nombre de journées).

La poursuite de l'accueil

La durée de l'accompagnement s'adapte à vos besoins et se poursuit tant que l'équipe juge que l'usager en tire un bénéfice sur le plan cognitif, comportemental ou social.

Les critères de réorientation sont les suivants :

- Évolution de la maladie vers un stade sévère nécessitant une prise en soins adaptée.
- Complications médicales sévères ne pouvant pas être prises en charge dans le cadre d'un accueil de jour.
- Modification de la structure familiale compromettant le maintien à domicile.

Une réunion de synthèse mensuelle est organisée en équipe pluridisciplinaire afin d'évaluer le bénéfice rendu par l'accueil de jour pour l'usager.

Hormis les critères de sorties évoqués, tout usager ou son représentant légal pourra mettre fin à la prise en charge en respectant un préavis de 15 jours.





3. LE PERSONNEL

L'ÉQUIPE

L'accueil à la journée est assuré par une équipe pluridisciplinaire dédiée.

- 3 assistantes de Soins en Gérontologie (A.S.G.), dont 2 qui sont aux quotidiens pour prendre en charge les résidents
- 0,1 ETP animateur
- 2,4 ETP ASG
- 0,2 ETP d'animateur sportif
- 0,1 ETP de médecin coordonateur
- 0,1 ETP de psychologue
- 0,1 ETP Infirmière
- Un cadre de Santé, qui supervise l'équipe de l'Accueil de jour.
- Un temps administratif est réalisé par l'équipe de l'EHPAD

Le rôle de chaque intervenant



L'assistant de soins en gérontologie

Il accueille les usagers tout au long de la jour-

née et conduit les activités.

Il propose un accompagnement adapté des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, dans le but de maintenir leurs capacités d'autonomie et réduit les troubles du comportement induits par la maladie.

Il intervient sous la responsabilité du médecin coordonnateur et du cadre de santé de la Résidence Saint-Joseph.



L'infirmière

Elle veille au suivi des prises en charge au sein de l'Accueil de jour. Elle évalue avec les A.S.G. le bénéfice des activités proposées pour chaque usager. Elle alerte lorsque la prise en charge a atteint ses limites. Elle a un rôle de soutien et d'écoute auprès des ASG.



Le psychologue

Il intervient à l'Accueil de jour dans les entretiens de pré-accueil et si besoin afin d'assurer un rôle de soutien et d'information auprès des usagers et des familles. Il peut également mettre en place des ateliers.



L'animateur sportif

Il intervient dans la mise en place d'activités au sein de l'Accueil de jour. Son rôle consiste à maintenir certaines capacités physiques. Il prévient ou réduit les situations de handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement.



Le cadre de santé

Il supervise le service et assure la gestion du personnel. Il intervient dans l'admission des usagers et participe aux entretiens de préadmission, ainsi qu'à la réunion mensuelle.



Le médecin coordonnateur

Il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante, sous l'autorité administrative de la direction. Il peut être contacté par tous les résidents ou leur famille.

Il assure différentes missions :

- évalue et valide la dépendance des résidents, ainsi que leurs besoins en soins ;
- élabore le projet de soins avec l'équipe soignante, coordonne et évalue sa mise en œuvre





2. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

LES HORAIRES



- L'accueil de jour est ouvert du **lundi au vendredi de 9h00 à 17h00** en dehors des jours fériés et des périodes de congés des salariés (les périodes vous seront communiquées pour chaque année civile à savoir une semaine en hiver une semaine au printemps et trois semaines en été).
- Vous pouvez bénéficier d'un ou plusieurs jours d'accompagnement par semaine en journée complète.

LES REPAS

Chaque journée donne lieu au service d'une collation le matin, d'un repas complet le midi et d'un goûter.

Les repas sont préparés en liaison chaude par les Agapes'Hôtes dans la cuisine de l'EHPAD et servis à l'assiette par le personnel de l'accueil de jour.

Les régimes alimentaires seront pris en compte avec une prescription médicale.

Les repas sont partagés avec le personnel dans l'espace repas de l'accueil de jour.



LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Après une évaluation de vos besoins, un projet personnalisé vous sera proposé avec des activités adaptées qui tiennent compte de vos capacités, vos goûts et vos désirs.

LE DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE

9h00 à 10h00	Transport des usagers de leur domicile vers l'accueil de jour par une ASG ou accueil des usagers directement à l'accueil de jour quand le transport est assuré par un tiers
10h à 10h30	Temps d'accueil dans le lieu de vie autour d'une boisson et présentation du programme de la journée
10h30 à 11h30	Activités thérapeutiques selon le programme de la semaine
11h30 à 11h45	Accompagnement aux toilettes et changes si nécessaire
11h45 à 12h00	Dressage de la table avec participation des usagers
12h00 à 13h15	Repas thérapeutique
13h15 à 13h30	Débarrassage de la table, vaisselle
13h30 à 14h30	Temps de repos après avoir proposé une mise aux toilettes
14h30 à 16h00	Activités thérapeutiques selon le programme de la semaine
16h00 à 16h30	Goûter et préparation au départ
16h30 à 17h30	Transport des usagers vers leur domicile par une ASG ou retour avec un proche

LE TRANSPORT

Le transport est assuré par le service et inclus dans la prestation proposée à la journée.

Il est assuré par un des agents affectés à l'accueil de jour, aux horaires suivants :



- Matin : entre 9h15 et 10h00
- Après-midi : entre 16h15 et 17h00

Néanmoins vous conservez la possibilité d'être accompagné en véhicule privé par un de vos proches tout comme pour le retour à domicile.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les activités proposées sont individuelles ou collectives, réparties autour de 4 thèmes :



Activités motrices :

Maintien ou réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes.

Cuisine, vaisselle, mise en place du couvert, jardinage, ateliers physiques type atelier équilibre, peinture, dessin, tricot, crochet...



Activités sensorielles et créatives :

Mobilisation des fonctions sensorielles.

Soins esthétiques, musicothérapie, peinture, chant, musique.



Activités cognitives :

Maintien ou réhabilitation des fonctions cognitives restantes.

Ateliers mémoire, atelier lecture, jeux de société.



Activités sociales :

Maintien du lien social

Repas, sorties, achat en ville, à la bibliothèque, participation à certaines animations collectives au sein de l'EHPAD.

Le programme des activités est élaboré par l'équipe d'ASG en lien avec le psychologue et l'animateur sportif sous couvert de validation par le médecin coordinateur.

Chacune de ces activités est organisée au moins une fois par semaine.

Un programme individuel est établi par l'équipe pluridisciplinaire pour chaque usager.

Les activités sont conduites en s'adaptant au rythme et aux capacités de chaque usager.

Ces activités ont lieu au sein du lieu de vie de l'accueil de jour. Des activités individuelles peuvent également être proposées dans la salle de repos.

Certaines activités pourront être menées en partenariat avec l'équipe d'animation de l'EHPAD : repas conviviaux, spectacles, rencontres intergénérationnelles...

LE LIEN AVEC LA FAMILLE

- Un référent familial est identifié pour chaque usager et sera la personne à prévenir en cas de besoin.
- Un cahier de liaison est mis en place entre l'accueil de jour et le domicile.

LES SOINS ET LA SURVEILLANCE MÉDICALE

Vous continuerez d'être suivi par votre médecin traitant.

La distribution des médicaments sera effectuée par les professionnels dès lors que l'usager apportera son semainier et une copie de la prescription de médicaments établis par son médecin traitant (n'oubliez pas de fournir les gouttes et autre traitement qui ne sont pas dans le semainier). Dès qu'un changement de traitement intervient il faut impérativement fournir une nouvelle photocopie de l'ordonnance. Attention les médicaments doivent rester dans leur emballage d'origine.

Les soins courants, à l'exception des changes,

ne relèvent pas de l'équipe paramédicale de l'EHPAD. Les soins techniques doivent être anticipés avant l'arrivée à l'accueil de jour.

En cas d'urgence, l'établissement se réserve le droit de faire appel aux services du médecin traitant, du SAMU ou des pompiers.

En cas d'incontinence, l'usager doit se munir de protections (en nombre suffisant) et de vêtements de recharge.

Nous vous conseillons de marquer les vêtements au nom de l'usager.

L'établissement n'assure pas le traitement du linge.

COÛT DU SÉJOUR

Les prestations fournies par l'établissement sont facturées de la manière suivante :

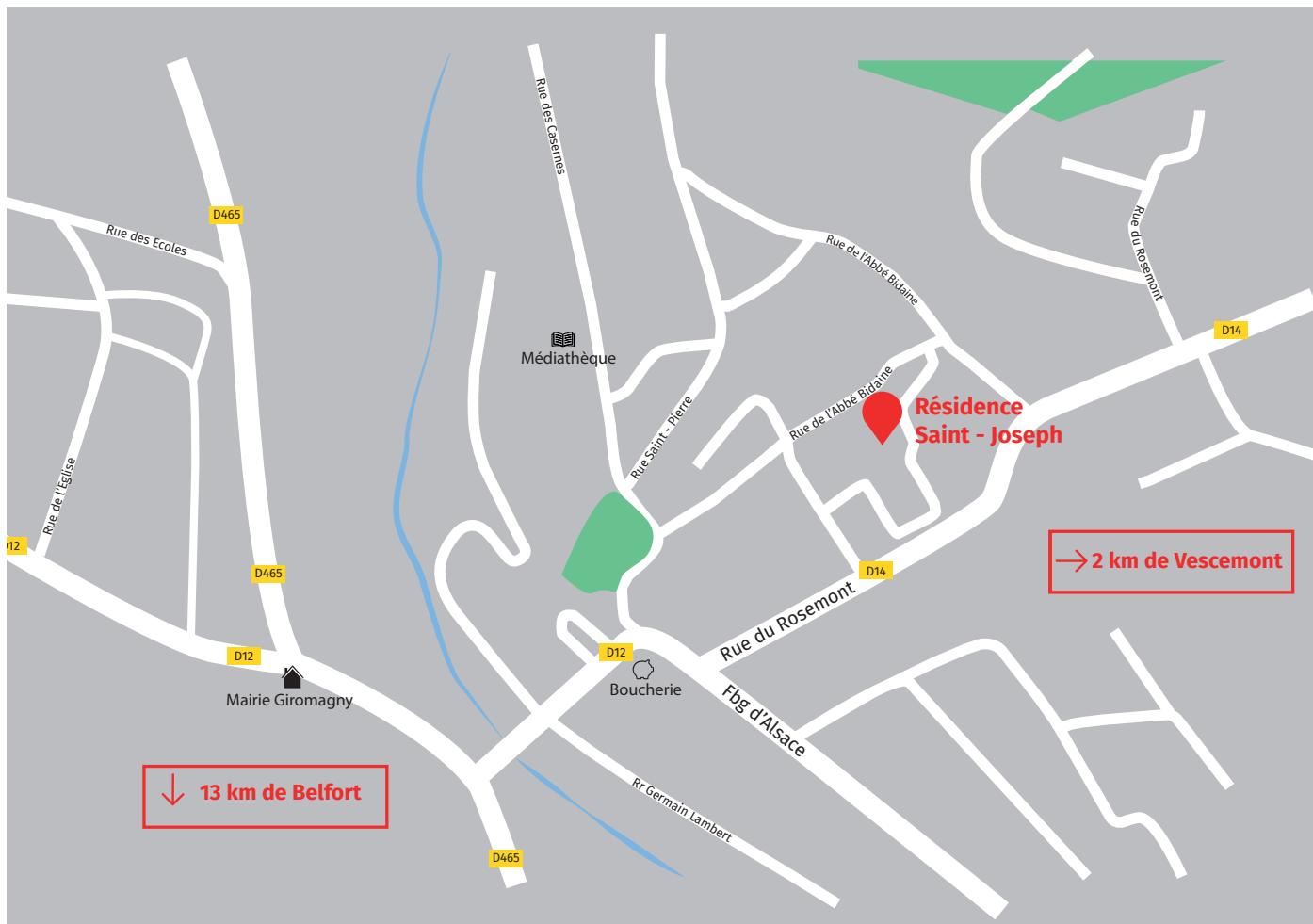
- Un tarif journalier afférent à l'hébergement qui recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, de restauration, d'entretien et d'animation.
- Un tarif journalier afférent à la dépendance qui recouvre l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires et qui est lié à la dépendance de la personne.

Sous conditions de ressources, vous pouvez bénéficier de certaines aides.

Renseignez-vous auprès de :

La Maison de l'Autonomie
Centre commercial des 4AS
Rue de l'As de carreau. Tour 46
90000 BELFORT
Tél : 03.70.04.89.89





Accès

BUS :

En partant de Belfort : ligne 1 direction Valdoie
 Puis, ligne 20 direction Lepuix

Contact

Résidence Saint-Joseph Giromagny

10 rue Abbé Bidaine, 90200 Giromagny

Tel : 03 84 27 14 61

saint-joseph@diaconat-mulhouse.fr